

L'ARFA – Association Régionale pour la Formation des Animateurs – est habilitée à percevoir, des entreprises, les 13% des fonds libres restants à verser avant le 31 Mai 2021.

Nous choisir, c'est nous aider à accompagner nos jeunes et :

- **Financer** leurs formations
- Leur permettre de concrétiser un **engagement personnel** d'encadrement ou d'accompagnement
- **Aménager leur parcours** pour ceux en situation de handicap
- Valoriser leurs compétences pour **réussir** dans la vie professionnelle

## Identification de votre entreprise

Nom :

Adresse :

Code Postal :

N° SIRET :

### Personne en charge du versement

Prénom NOM :

Qualité :

Téléphone :

E-mail :

## Affectation et Règlement

Au titre de la libre affectation des 13% de la taxe d'apprentissage 2021, notre entreprise souhaite verser à l'ARFA le montant de : €

Nom de l'organisme bénéficiant de cette affectation :

### Mode de Règlement

Chèque à l'ordre de l'ARFA

Virement bancaire (coordonnées ci-dessous)

N° de compte	Code Banque	Code Guichet	Clé Rib
70218430663	10207	00426	79
Identification internationale de compte bancaire - IBAN / International Bank Account Number			
FR76 1020	7004 2670	2184 3066	379
Bank identification code (BIC)		CCBPFPPMTG	

A réception de votre règlement, un reçu vous sera adressé justifiant l'acquittement de votre impôt